

REGLEMENT ET CHARTE INTERNAT LYCEE 2018-2019



45 Bd Jules Verne
BP 61902
44319 Nantes Cedex
www.blanchedecastille.com

Responsable : Anne Vailhen 02 40 52 33 75
anne.vailhen@blanchedecastille.com

REGLEMENT

BIENVENUE A L'INTERNAT !

Ce règlement est un complément du règlement intérieur de l'établissement. Il doit être daté et signé par le responsable légal et par l'élève interne dès lors qu'ils en acceptent les conditions (voir feuille jointe « Règlement signé »).

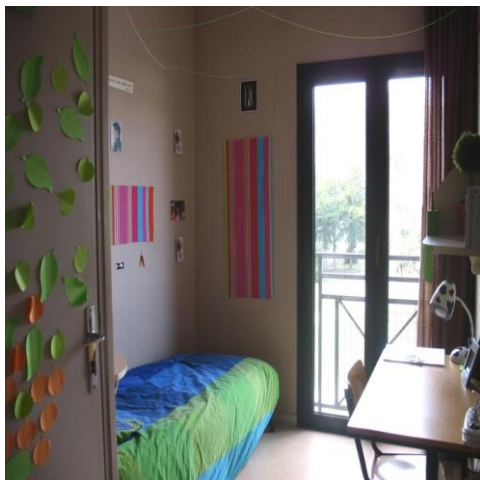
La vie en internat doit être agréable et conviviale. Les responsables d'internat veillent surtout à créer un climat de travail mais aussi de détente afin que les internes puissent s'épanouir individuellement et tisser des liens au sein du groupe.

Les internes disposent d'une chambre individuelle (avec cabine douche, lavabo et wc) qui favorise un travail autonome.

L'internat dispose d'une petite salle de sport.

Plusieurs soirées sont organisées au cours de l'année (crêpes, grillades, activités pastorales)

L'internat est un service rendu aux familles, il ne constitue pas une obligation scolaire.



ORGANISATION ANNUELLE

Vie Chrétienne

Les internes peuvent participer aux offices avec la communauté des sœurs (horaires à préciser).

Représentation des internes

Les internes élisent une déléguée et deux suppléantes qui les représentent auprès de la Direction et portent les propositions et les souhaits des internes lors des Conseils d'Etablissement (une fois par trimestre).

Sorties

Toute autorisation de sortie doit être demandée par mail ou par mot manuscrit signé par le responsable légal, adressé à la surveillante la veille au plus tard, en explicitant le motif. Toute sortie ayant une incidence sur les horaires d'internat (anne.vailhen@blanchedecastille.com) et d'externat (viescolaire@blanchedecastille.com) doit être signalée aux deux instances. Ces autorisations sont laissées à l'appréciation de la responsable d'internat et soumises à la qualité des résultats scolaires.

Tout retard doit être signalé à Anne Vailhen au 02 40 52 33 75. Attention ! Ceci n'évite pas une sanction.

Dîners de classe : l'établissement n'est pas responsable de cette activité à laquelle il ne participe en rien. Les dîners de classe ont lieu, par conséquent, **sous la seule responsabilité des parents** qui l'autorisent par un mail adressé à la surveillante, au plus tard la veille. Retour à 22h au plus tard.

L'étude demeure obligatoire jusqu'à 19h.

Chambre

Un état des lieux est fait en début d'année et un chèque de caution de 100€ est demandé. Le matériel détérioré sera facturé. D'autre part, les réparations à effectuer doivent être signalées le plus rapidement possible à la surveillante.

Le trousseau élémentaire comprend : alèse, couette, oreiller, draps, housses de couette, réveil.

Pendant les vacances scolaires et les weekends simples et/ou prolongés, les chambres de l'internat peuvent être occupées par d'autres personnes.

Ménage : des aspirateurs et serpillières sont à disposition. Se munir de produits d'entretien : produit désinfectant non javellisé, anticalcaire, lave-vitre, produit pour le sol, chiffons, brosse et éponge type *scotch brite*. Pas de bloc nettoyant dans les wc.

Pour la décoration, **patafix blanche uniquement** (scotch, punaises interdits). Ne rien poser sur les portes car la peinture est fragile. Les internes de première et terminale sont autorisées à disposer de leur ordinateur portable pour travailler dans leur chambre.

Infirmierie

L'infirmierie est ouverte sur le temps de l'externat. Si l'élève doit suivre un traitement médicamenteux sur le temps de l'internat, le responsable légal doit le signaler par mail, lettre ou téléphone à la surveillante. Les ordonnances et médicaments doivent être impérativement remis à la surveillante qui se chargera de les administrer.

Sécurité

Bougies, encens, bouilloires, chauffages d'appoint et nourriture sont interdits dans les chambres.

Les surveillantes et la direction peuvent à tout moment effectuer une visite dans les chambres en présence ou non de l'élève pour s'assurer du respect des consignes.

Vols /pertes

Les internes sont responsables de leurs objets personnels. Elles doivent veiller à fermer leur chambre à clé en leur absence.

Les valises doivent être impérativement cadenassées à la bagagerie.

Courrier

Le courrier reçu est déposé dans le bureau du 4^{ème} étage.

Manquements au règlement

Tout manquement au règlement pourra être sanctionné.



CHARTRE

ORGANISATION HEBDOMADAIRE

DIMANCHE SOIR : tu peux arriver entre 20h00 et 22h00 (voir conditions dans le formulaire « Dimanche Soir »). Tu prends ta clé à l'accueil et la déposes à ton étage avant 22h00.

LUNDI : à partir de 7h45 tu déposes ta valise dans la bagagerie.

MERCREDI : sortie hebdomadaire entre 13h et 19h, si ton emploi du temps le permet (DS), sur autorisation parentale à l'année (voir formulaire « Sorties - Autorisations pour l'année »). Tu signes ton départ à l'accueil **en présentant ta carte de self** ainsi que ton retour (au 4^{ème} étage à partir de 18h). Tu as la possibilité de rentrer à la maison le mercredi soir sur autorisation parentale à l'année (voir formulaire)

Les secondes peuvent participer à l'activité organisée par l'établissement de 13h30 à 17h00 sur demande parentale (voir formulaire « Activité du mercredi Secondes »)

Tu dois déjeuner au self.

A partir de 17h : ménage pour certaines internes.

JEUDI : après dîner : ménage pour les autres internes.

Les produits ménagers ne sont pas fournis par l'internat (voir dans règlement « chambre »).

VENDREDI MATIN : tu déposes ta valise à la **bagagerie**. Elle ne peut être déposée ni dans les couloirs, escaliers ou salles de classe.

UNE JOURNEE A L'INTERNAT

7h00 : réveil en musique.

7h40 : avant de partir au self, tu déposes ta clé sur le panneau du 4^e étage. En aucun cas tu ne pourras remonter dans ta chambre pendant la journée. Le dispositif d'alarmes est activé aux 3^e et 4^e étages.

8h00 : tu déposes ton plateau avant de libérer le self.

17h00 : l'internat ouvre, tu prends ta clé au 4^e étage. Tu jettes un coup d'œil sur le panneau d'affichage car tu es censée connaître tout ce qui y est inscrit. Tu disposes d'une demi-heure de pause avant l'étude. Les Terminales font leur étude en chambre.

17h30- 19h00 : **étude au CDI**. Pense à bien apporter tout ce dont tu as besoin car tu ne pourras pas remonter à l'internat. L'accès à la salle informatique est autorisé en dehors des heures d'étude.

19h00 : dîner. **Ni téléphone portable, ni écouteurs au self.**

Tu déposes ton plateau dès que tu as fini et tu attends la surveillante pour sortir à 19h45. L'appel se fait dans le hall du bâtiment A.

20h10-22h10 : **étude obligatoire** (1heure minimum) **pour les Secondes et les Premières.**

22h15 : tu déposes ta clé sur le tableau de ton étage avant de regagner ta chambre.

A partir de 22h45 : pas de douche ni appareils bruyants.

22h20 : les Secondes remettent leur téléphone portable au bureau de la surveillante.

22h30 : extinction des lumières. Mise en fonctionnement des alarmes.